



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26783
22 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Premier Ministre
de la République de Bosnie-Herzégovine, en date du 14 novembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme
document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

Annexe

LETRE DATEE DU 14 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA
REPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZEGOVINE

Nous avons le regret de devoir vous informer du caractère alarmant de la situation en République de Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les livraisons de gaz naturel. S'ajoutant aux pénuries d'autres sources d'énergie, cette situation peut avoir des effets encore plus préjudiciables sur la vie et la santé de la population du pays pendant l'hiver.

Malgré toutes les demandes que le Gouvernement a faites jusqu'à présent en vue d'assurer l'approvisionnement en gaz naturel. Celui-ci est actuellement interrompu à Sarajevo. Les quantités que reçoit la ville par intermittence sont négligeables (la pression ne dépasse pas 0,5 bar). Les villes de Zenica, Visoko et Kakanj sont, elles, complètement privées de gaz depuis octobre 1992. Hier, 13 novembre 1993, les 10 000 mètres cubes de gaz naturel expédiés de la Hongrie ont servi à approvisionner la prétendue République fédérative de Yougoslavie, et ce, en dépit des sanctions.

Une délégation du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine s'est rendue récemment en Fédération de Russie dans l'espoir de trouver une solution à long terme au problème des livraisons de gaz par la signature d'un nouveau contrat. Principale importatrice de gaz naturel en Bosnie-Herzégovine, la société Energopetrol, de Sarajevo, a participé à ces négociations. Jusqu'à présent, elle négociait directement avec une société moscovite, Gazexport. Toutefois, au cours des négociations, la partie russe a imposé que la société serbe Progrestrading serve d'intermédiaire pour la livraison de gaz à notre pays. Nous estimons que cette mesure constituerait une violation des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies.

Nous vous prions de bien vouloir régler cette affaire dans les meilleurs délais et de mettre en place un mécanisme de contrôle à même d'assurer la livraison sans entrave de quantités mutuellement convenues de gaz naturel en Bosnie-Herzégovine, compte dûment tenu des sanctions en vigueur contre la prétendue République fédérative de Yougoslavie.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC
